

HÔTEL DES VENTES DE VALENCE

352, rue Faventines - 26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 58 27 - Fax : 04 75 55 26 61

David MONTEILLET

Commissaire-priseur judiciaire

judiciaire@enchères-valence.com

DRÔME ENCHÈRES VALENCE

Société de Ventes Volontaires N° 2002-266

info@enchères-valence.com

CAHIER DES CHARGES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DU FONDS DE COMMERCE

De l'EIRL RUIZ Valérie

64, Avenue Jean Jaurès

26240 SAINT VALLIER

Vente aux enchères publiques du 9 septembre 2026 à 14h30

Conformément à la lettre de mission de Maître Alexandre BANC en date du 9 juillet 2026
demandant la vente aux enchères publiques

VALEUR DES ACTIFS MOBILIERS CORPORELS
en date du 25 février 2026.

2 580 € / 680 €

**MISE A PRIX DES ACTIFS MOBILIERS
CORPORELS & INCORPORELS**

**15 000 € avec
faculté de baisse du quart**

CONDITIONS DE VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE L'EIRL RUIZ VALERIE

La vente a lieu au comptant. L'adjudicataire paiera en sus des enchères les frais de 14.28 %. Le transfert de propriété n'interviendra qu'après paiement complet du prix. La vente ne concerne que le fonds de commerce et les actifs mobiliers mentionnés dans l'inventaire annexé en conformité avec le contrat de bail (cf document joint) commençant à courir à compter du 1^{er} octobre 2008 pour se terminer le 30 septembre 2017, renouvelé depuis par tacite reconduction. Le commissaire-priseur ne saurait être tenu pour responsable des modifications apportées au contrat de bail dont il n'aurait pas été informé. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance de cette disposition.

L'adjudicataire devra prendre le fonds de commerce mis en vente dans l'état où il se trouve le jour de l'adjudication, sans pouvoir exercer aucun recours contre le liquidateur.

L'adjudicataire a pris connaissance que les salariés licenciés pourront demander leur réintégration pour un poste équivalent et à qualification équivalente.

Une fois l'adjudication prononcée, la vente devient définitive, sans possibilité de rétractation

L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance du fait qu'il fera son affaire personnelle du renouvellement des baux et des prétentions des bailleurs. L'adjudicataire sera tenu d'exercer toutes les charges et conditions des baux. Il devra également s'acquitter, à compter du jour de l'adjudication, des contributions, taxes, redevances auxquelles l'exploitation du fonds pourra donner lieu ; satisfaire à toutes les charges s'agissant de l'eau, de l'électricité, du gaz et de tous services publics ; exécuter en lieu et place du débiteur toutes les polices d'assurance souscrites ; le tout de manière que le liquidateur ne soit jamais inquiété ou recherché à ce sujet. L'adjudicataire a pris connaissance que le personnel a été licencié mais qu'il devra s'engager en application de l'article 1233-45 du code de travail à respecter la priorité de réembauche dont pourrait se prévaloir chaque salarié durant l'année qui suit la fin de leur préavis et concernant les postes compatibles avec leur qualification ainsi que celle qu'il pourrait avoir acquise après leur licenciement. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance que la pergola située à l'extérieur ne fait pas partie de la vente du fonds de commerce et devra être démontée une fois l'adjudication prononcée. Il est indiqué que Me Alexandre BANC est dans l'impossibilité de communiquer un bilan ou compte de résultats. Que les seuls chiffres fournis ne sont indiqués qu'au titre de simples renseignements sous les plus expresses réserves et sans que Me Alexandre BANC soit en mesure d'en garantir l'exactitude et la sincérité.

Le maire dispose d'un délai de trente jours à compter de l'adjudication pour notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique sa décision de se substituer à l'adjudicataire. La substitution de la commune à l'adjudicataire ne peut intervenir qu'au prix et aux conditions de la dernière enchère ou de la surenchère.

La vente se déroulera de la façon suivante : vente en un lot unique des actifs mobiliers corporels et incorporels sur la mise à prix de 15 000 € avec faculté de baisse du quart.

**MANDATAIRES
JUDICIAIRES**

**Me Bruno
CAMBON**

**Me Pascaline
GOUBARD**

**Me Alexandre
BANC**



19 Ave Victor Hugo - CS 40308 Immeuble Le Victorien 26003 VALENCE CEDEX
drome@sbcnj.com

Affaire : 8600 RUIZ VALERIE
Tribunal de Commerce de ROMANS
Juge-Commissaire : Monsieur Nicolas CHAFFOIS
Liquidateur Judiciaire : Me Alexandre BANC
liquidation judiciaire simplifiée : 10 février 2026
Nos réf. : AGI /AGI/ACTIF MOBILIER | FONDS DE VALENCE, le 9 juillet 2026
COMMERCE

Maître D. MONTEILLET
352 RUE FAVENTINES
26000 VALENCE

Par mail : judiciaire@enchères-valence.com

24 rue François La Vieille
50100 CHERBOURG
Tél : 02.33.01.67.40
manche@sbcnj.com

30-32, rue Gambetta
50200 COUTANCES
Tél : 02.33.76.73.30
manche@sbcnj.com

2, rue des Gladiateurs
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.11.27
lemans@sbcnj.com

19, avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
Tél : 04.75.59.07.67
drome@sbcnj.com

22, rue Talsson
30100 ALES
Tél : 04.75.59.07.67
gard@sbcnj.com

Mon Cher Maître,

Par jugement en date du 10 février 2026, le Tribunal de commerce de ROMANS a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de Madame RUIZ VALERIE, 34 RUE DE FONT BARTHELAS, 26240 SAINT-VALLIER.

Ce même jugement m'a désigné aux fonctions de liquidateur en liquidation judiciaire simplifiée.

En cette qualité, je vous remercie de bien vouloir procéder sans délai à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce dépendant de la présente procédure, en fixant la mise à prix à 15.000 €, s'appliquant pour 8.000 € aux éléments corporels et 7.000 € aux éléments incorporels, avec faculté de baisse du quart.

À défaut de recevoir une offre permettant la cession du fonds de commerce, je vous remercie de bien vouloir procéder à la vente aux enchères publiques des éléments mobiliers composant l'actif de la procédure.

Etant redevable es-qualité de la TVA sur le prix de la vente à intervenir, j'assurerai les obligations fiscales découlant de cette vente.

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder également à la restitution des biens appartenant à des tiers.

Enfin, je vous donne expressément mandat par la présente, d'établir en mes lieux et place, les factures correspondantes aux ventes qui vont avoir lieu.

Votre bien dévoué,

Maître Alexandre BANC

Collaborateurs :

Stéphane JODAR
Aurélien ROINE

Actifs en vente : www.cnaismj.fr rubrique « entreprises et actifs »

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 12 février 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

Immatriculation au RCS, numéro	881 644 678 R.C.S. Romans
Date d'immatriculation	20/02/2020
Nom, prénoms	RUIZ Valérie
Date et lieu de naissance	Le 07/01/1969 à Audincourt (25)
Nationalité	Française
Domicile personnel	225 Rue des Mariniers 07370 Sarras

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	64 Avenue Jean Jaurès 26240 Saint-Vallier
Enseigne	TABAC LE CALUMET
Activité(s) exercée(s)	Tabac, presse, articles fumeurs, jeux de la française des jeux, cigarettes électroniques, cartes téléphoniques, timbres postaux et fiscaux, souvenirs, cadeaux, librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, confiserie, boissons à emporter.
Date de commencement d'activité	04/02/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Précédent exploitant	
Dénomination	TABAC LE CALUMET
Numéro unique d'identification	801 785 684
Nom du journal d'annonces légales	L'Echo Drôme Ardèche
Date de parution	15/02/2020
Mode d'exploitation	Exploitation directe

MESURE(S) DE PROTECTION DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)	
Dénomination utilisée pour l'activité	EIRL RUIZ Valérie
Objet de l'activité professionnelle	Tabac, presse, articles fumeurs, jeux de la française des jeux, cigarettes électroniques, timbres postaux et fiscaux.
Adresse de l'établissement principal où est exercé l'activité ou du local d'habitation où l'entreprise est fixée	64 Avenue Jean Jaurès 26240 Saint-Vallier
Date de clôture de l'exercice comptable	30 septembre

MENTIONS DES DECISIONS INTERVENUES DANS DES PROCEDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention n° F26/003496 du 10/02/2026	Jugement du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère en date du 10/02/2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur judiciaire : SELARL SBCMJ agissant par Maître Alexandre BANC immeuble le victorien 19 avenue Victor Hugo Cs 40308 26003 Valence .
---------------------------------------	--

Greffes du Tribunal de Commerce de Romans

13 Rue Capitaine Bozambo
26100 ROMANS-SUR-ISERE

N° de gestion 2020A00204

Date de cessation des paiements : 20/01/2026

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ROMANS

Etat certifié d'inscription(s)

Du chef de : RUIZ Valérie

Adresse : 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

N° unique d'identification : 881644678

Pour état conforme au registre tenu au greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère
Ainsi dénommé(e), qualifié(e), domicilié(e) et orthographié(e), et non autrement.

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce

Inscription n°2020N000092 prise le 25/02/2020

En vertu : Acte sous seing privé en date du 04/02/2020.

Contre : GRUSELLE Valérie née RUIZ, 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

N° unique d'identification : 881644678. RCS (Ville) : Romans

Contre : GRUSELLE Amain René Claude, 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non

Description : Un fonds de commerce de librairie, papeterie, carterie, confiserie, bimbéloterie, cadeaux, souvenirs, articles fumeurs, articles de pêche, vente de cartes téléphoniques, vente de timbres postaux et fiscaux, vente de cigarettes électroniques, vente de boissons à emporter, jeux de la française des jeux, diffuseur de journaux et publications du groupe Dauphiné Libéré, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac

Adresse : 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

Mentions marginales :

25/02/2020 : Cette inscription prime celle prise le même jour au profit de l'EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT.

Montant : 294 000,00 EUR

Inscription n°2020N000093 prise le 25/02/2020

En vertu : Acte sous seing privé en date du 04/02/2020.

Au profit de : L'EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT - E D C SA, 18 Rue De Saint-pétersbourg 75008 PARIS
Election de domicile du créancier : Au Cabinet de la SELARL AEGIS AVOCAT sise. 116 Boulevard de la Corniche 26000 VALENCE

Contre : GRUSELLE Valérie née RUIZ, 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

N° unique d'identification : 881644678. RCS (Ville) : Romans

Contre : GRUSELLE Amain René Claude, 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non

Description : Un fonds de commerce de librairie, papeterie, carterie, confiserie, bimbéloterie, cadeaux, souvenirs, articles fumeurs, articles de pêche, vente de cartes téléphoniques, vente de timbres postaux et fiscaux, vente de cigarettes électroniques, vente de boissons à emporter, jeux de la française des jeux, diffuseur de journaux et publications du groupe Dauphiné Libéré, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac

Adresse : 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER

Mentions marginales :

25/02/2020 : Cette inscription est primée par celle prise le le même jour au profit de la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE.

Montant : 79 100,00 EUR

État des inscriptions du privilège de nantissement judiciaire

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds artisanal

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ROMANS

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds agricole

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions du privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions de privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

État des inscriptions de privilèges du Trésor

Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521 - 2, 13° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

État des certificats de non paiement de chèque

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Inscription n°2023C001201 prise le 10/03/2023

Au profit de : BPCE LEASE, 4 Place de la Coupole BP 70051 94222 CHARENTON-LE-PONT CEDEX
Contre : RUIZ Valérie, 64 Avenue Jean Jaurès 26240 SAINT-VALLIER
N° unique d'identification : 881644678. RCS (Ville) : Romans
Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non
Description : Contrat 301270/00 CE LOIRE DROME ARDECHE; CARTE GRISE+DEBOURS; VR3USHNSKLJ752219
VOITURE PEUGEOT 2008 GT LINE PURETECH;

Montant : 21 462,79 EUR



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ROMANS

Contrats de location en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

Clauses de réserve de propriété en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

État des inscriptions des warrants hôteliers et pétroliers

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité

Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

Une copie du jugement prononçant l'inaliénabilité peut être obtenue directement auprès du greffe du tribunal de commerce ayant prononcé la mesure d'inaliénabilité, ou sur le site internet : <http://www.infogreffe.fr>

État des inscriptions de nantissements judiciaires de parts de sociétés civiles

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés) Article R. 532 - 3 et s. du code des procédures civiles d'exécution

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire de parts sociales de société civile (Loi 91-650 du 9 juillet 1991 et décret 92-7555 du 31 juillet 1992).

Avertissement : • L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

État des hypothèques fluviales

Articles R. 4122-3 du code des transports et R. 521-2 9° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription d'hypothèque fluviale (loi du 5 juillet 1917 modifiée en 1934, décret du 3 avril 1919 modifié par décret n° 60-1141 du 17 octobre 1940).

État des inscriptions de déclarations de créances

Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

État des inscriptions de gage des stocks

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ROMANS

État des inscriptions des arrêtés de traitement de l'insalubrité et de mise en sécurité

Articles L. 541-2 et L. 184-1 du code de la construction et de l'habitation et R. 521-2, 18° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale ou de l'adresse sur laquelle l'information a été demandée, aucun arrêté pris en application de l'article L1331-28 du Code de la santé publique, L123-3 ou L511-2 du Code de la construction et de l'habitation (article L541-2 alinéa 2 et L541-3 du Code de la construction et de l'habitation).

État des inscriptions d'hypothèques maritimes (à l'exclusion de celles qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-14-1 du code des transports et R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Ce résultat est délivré sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des données concernant les hypothèques maritimes enregistrées par les services des douanes avant le 1er janvier 2022 et n'engage pas la responsabilité du greffier.

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de gage sans dépossession (Décret no 2006-1804 du 23/12/2006)

État des inscriptions de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs ou déclaratifs de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Articles L. 4121-2, R. 4121-1 du code des transports et R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé)

Néant

État des inscriptions du privilège de nantissement sur parts sociales de société civile

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 janvier 1978).

État des inscriptions d'actes de saisie de bateaux

Articles R. 4123-6 du code des transports et R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

État des inscriptions d'actes de saisie sur les navires (à l'exclusion de ceux qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-25 du code des transports et R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

État des saisies pénales de fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ROMANS

État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce
Néant

Avertissement : • Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023, • Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Fait à Romans sur Isère, le 12/02/2026

Le Greffier



I - MOBILIER ET MATERIEL		
RESERVE		
1 Extincteur à eau 6 L		
1 Extincteur à CO ² 2kg		
Ensemble de linéaire usagé		
1 Cafetière l'OR (hors service)		
1 Micro-onde sans marque apparente (hors service)		
1 Vitrine cubique usagé		
1 Coffre fort		
MAGASIN		
1 Réfrigérateur TOP OCEANIC		
1 Strator HP (caisse enregistreuse),		
1 Scannette SYMBOL		
1 Tiroir caisse		
1 Pad HONEYWELL		
1 Etiqueteuse S11		
1 Comptoir en médium avec arrière de comptoir à casier pour le tabac ; +/- 400 cm		
1 Vitrine à une porte vitrée		
1 Vitrine à deux portes vitrées		
1 Télévision SAMSUNG		
1 Guéridon haut et une chaise haute		
1 Vitrine à boissons une porte vitrée avec logo ORANGINA		
1 Vitrine à boissons une porte vitrée avec logo LA PAUSE FRAICHEUR		
1 Linéaire presse ; Lg +/- 100 cm		
1 Meuble à casiers en bois à douze compartiments		
1 Climatisation " Général"		
1 Caisson à fumée		
1 Alarme avec fumigènes		
6 Caméras		
1 Moniteur NEOVO de contrôle		
1 Graveur AIHUA avec un écran NEOVO		
1 Banque d'accueil avec présentoir à bonbons		
1 Compteuse à pièces RATIOTEC C5500		
1 Compteuse à billets sans marque apparente		
1 Détecteur de faux billets RATIOTEC		
TOTAL MOBILIER ET MATERIEL		

II - STOCK

+/- 30 Paquets de piles

Stock résiduel de tabac à chicha sans nicotine

+/- 50 Puffs

+/- 50 Bonbons

+/- 170 unités de liquide VAP et liquide CBD

+/- 50 Canettes de bière

+/- 200 unités de cartes postales sur un tourniquet

1 Stock résiduel d'enveloppes

TOTAL STOCK**III - MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS**

Appartenant à OYE DISTRIBUTION à Lyon

Contrat non fourni

Presse (Journaux et magazines)

Appartenant à FDJ

Jeux non activés

En dépôt vente (propriétaire non identifié)

+/- 21 Charbons à chicha

Appartenant à GRENKE Location

Contrat non fourni

1 Copieur KONICA Bizhub C 224 E

TOTAL MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS**IV - MATERIEL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT**

Appartenant à la société ALEDA

Contrat non fourni

1 Caisse tactile et douchette ALEDA

1 Etiqueteuse EPSON

1 Tiroir caisse

TOTAL MATERIEL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

V - MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS	
Appartenant à la société FDJ Contrat non fourni 1 Banque avec un meuble et une borne FDJ 1 Ecran LG 1 Etiqueteuse 1 Comptoir 1 Ecran de retour	
Appartenant PMU 1 Terminal 1 Etiqueteuse 1 Borne PMU	
Appartenant à la Caisse d'Epargne 1 Terminal de paiement électronique INGENICO Desck 5000 1 Terminal de paiement électronique ICT 220	
Appartenant STRATOR Contrat non fourni 1 Caisse Strator emballée	
TOTAL MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS	

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Laure FRANCON
Christian MAILLET

Huissiers de Justice Associés

2 Bis, rue Chevandier
 26000 VALENCE

Tel. 04 76 40 82 85
 Fax. 04 76 44 40 17

Email : francocon.maiilet@huissiers-justice.fr
 Paiement CB accepté (visa à partir de 2000)

Horaires d'ouverture :

8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00

PREMIERE EXPEDITION ()

ANNULE ET REMPLACE UN ACTE DE NOTRE MINISTERE
 EN DATE DU 05 AVRIL 2017

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL



Acte 17. 3165 (C17)

Dossier 40 870 / / CM

Le VENDREDI NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT

Nous, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **Laure FRANCON, Christian MAILLET**, titulaire d'un office d'huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de VALENCE, y demeurant 2 Bis, rue Chevandier 26000 VALENCE, soussigné par l'un d'eux,

A :

S.C.I. CEDEST

Immatriculée au RCS ROMANS SUR ISERE sous le n° 443 616 455
 représentée par son gérant en exercice Monsieur **PODDA cédric**
 20 Rue du château d'Eau 26600 PONT DE L'ISERE

où étant parlant à comme ci-après

A LA DEMANDE DE :

S.N.C. TABAC LE CALUMET

Immatriculée au RCS ROMANS SUR ISERE sous le n° 801 785 684,
 ayant son siège social 64 Avenue Jean Jaurès - 26240 ST VALLIER
 agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié à cet effet au dit siège social

Venant aux droits de Madame **VEROTS Monique** venant elle-même aux droits de Monsieur **LUBAC Marc René Gilbert**
 et Madame **LUBAC Claudette Maryse Jeanne** née **BOSSY**

Elsant domicile en notre Etude

JE VOUS RAPPELLE QUE :

La requérante vous loue à usage commercial des locaux situés 64 rue Jean Jaurès 26240 SAINT VALLIER en vertu d'un bail notarié et renouvelé les 25 et 26 septembre 2008.

Le dit bail conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er octobre 2008 parviendra à son terme le 30 septembre 2017

Par le présent acte,

Galaxy S25 Ultra

JE VOUS DECLARE QUE :

La requérante demande le **RENOUVELLEMENT DE SON BAIL** conformément à l'article L. 145-10 du Code de commerce à un loyer fixé comme il l'est prévu par les dispositions de l'article L. 145-34 du même Code.

Conformément à la loi, je vous rappelle ci-dessous les dispositions de l'article L. 145-10 du Code de commerce, notamment de son alinéa 4 :

Article L. 145-10 du Code de commerce :

A défaut de congé, le locataire qui veut obtenir le renouvellement de son bail doit en faire la demande soit deux mois qui précèdent l'expiration du bail, soit, le cas échéant, à tout moment au cours de sa reconduction.

La demande en renouvellement doit être notifiée au bailleur par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Sauf stipulations ou notifications contraires de la part de celui-ci, elle peut, aussi bien lui-même, lui être valablement adressée en la personne du gérant, lequel est réputé avoir qualité pour la représenter. Si plusieurs propriétaires, la demande adressée à l'un d'eux vaut, sauf stipulations ou notifications contraires, à tous.

Elle doit, à peine de nullité, reproduire les termes de l'alinéa ci-dessous.

Dans les trois mois de la notification de la demande en renouvellement, le bailleur doit, par acte extrajudiciaire, connaître au demandeur s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus. A défaut d'avoir fait connaître ses intentions dans ce délai, le bailleur est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail précédent.

L'acte extrajudiciaire notifiant le refus de renouvellement doit, à peine de nullité, indiquer que le locataire qui ne soit pas contesté le refus de renouvellement, soit demander le paiement d'une indemnité d'éviction, doit saisir le juge avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date à laquelle est signifié le refus de renouvellement.

Article L145-12 du Code de commerce:

La durée du bail renouvelé est de neuf ans sauf accord des parties pour une durée plus longue.

Les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 145-4 sont applicables au cours du bail renouvelé.

Le nouveau bail prend effet à compter de l'expiration du bail précédent, ou, le cas échéant, de sa prolongation, la dernière date étant soit celle pour laquelle le congé a été donné, soit, si une demande de renouvellement a été faite, le premier jour du trimestre civil qui suit cette demande.

Toutefois, lorsque le bailleur a notifié, soit par un congé, soit par un refus de renouvellement, son intention de ne pas renouveler le bail, et si, par la suite, il décide de le renouveler, le nouveau bail prend effet à partir du jour où l'acceptation a été notifiée au locataire par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

SOUS TOUTES RESERVES

SOUS TOUTES RESERVES - CONT ACTE

Galaxy S25 Ultra

Article L 145-10 du Code de Commerce
Article L 145-34 du Code de Commerce

doit en faire la demande au cours de sa reconduction, officielle ou par lettre recommandée de celui-ci, elle peut être réputée avoir qualité pour la recevoir ou notifications contre

sur doit, par acte extrajudiciaire, refuser. A défaut d'avoir le renouvellement du bail précité, indiquer que le locataire a accepté d'éviction, doit saisir le tribunal de la référé de son refus de renouvellement.

s longue.

au cours du bail recon-

néant, de sa prolongation le renouvellement à la

ment, son intention a effet à partir du jour de la réception de la demande de

Acte 17. 3165 (C17)
Dossier 40 870 // CM

PREMIERE EXPEDITION (1534)

PROCES VERBAL de SIGNIFICATION **2017">** **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL** **COMMERCIAL**

Le VENDREDI NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT

lors de la signification de la copie du présent acte à :

S.C.I. CEDEST

Immatriculée au RCS ROMANS SUR ISERE sous le n° 443 616 495
20 Rue du château d'Eau 26600 PONT DE L'ISERE

Il a été remis copie au domicile du destinataire, à : MADAME RIBES Myriam, en sa qualité de mère du gérant, ainsi déclaré(e), personne présente qui a accepté de recevoir la copie de l'acte.

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avère impossible du fait de son absence. La personne rencontrée au domicile n'a pu ou voulu me donner de plus amples précisions sur le lieu où je pouvais rencontrer le destinataire du présent acte et notamment sur son lieu de travail. De ce fait, les circonstances rendant impossible la délivrance à personne, elle a accepté de recevoir la copie de l'acte.

La copie de l'acte signifié lui a été laissée sous enveloppe fermée, ne portant d'autres indications que d'un côté les nom et adresse du destinataire de l'acte et, de l'autre côté, le cachet de notre étude apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la remise de la copie, la nature de l'acte, le nom du requérant, ainsi que le nom de la personne ayant reçu la copie de l'acte, a été laissé au domicile ou à la résidence du destinataire. L'avis de signification prévu par l'article 658 du Code De Procédure Civile, contenant copie de l'acte signifié, est adressé le jour même ou le premier jour ouvrable.

La copie de cet acte comporte 2 Feuilles

Acte soumis à la Taxe Forfaitaire

Cet acte a été remis par Clerc, suivant les déclarations, qui lui ont été faites. Je vise, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification.

COUT définitif détaillé de l'ACTE

DETAIL DU COUT DE L'ACTE	
Enregistrement n°R444-3 C. Com	48.12
Frais de déplacement n°A444-48	7.57
Total Hors-Taxes	55.79
TVA au taux de 20.00 %	10.78
Taxe forfaitaire n°302 bis Y CGI	14.89
Affranchissement	1.25
COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.	82.69



Christian MAILLET

Galaxy S25 Ultra

RUIZ VALERIE EIRL
TABAC LE CALUMET
64 AVENUE JEAN JAURES
26240 ST VALLIER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

ANEXCO
18 Place de l'église

26140 ANDANCETTE

Sommaire

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>----- B I L A N -----</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>----- R E S U L T A T -----</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>6</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>7</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>8</i>
<i>Détail du Bilan Actif</i>	<i>9</i>
<i>Détail du Bilan Passif</i>	<i>11</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)</i>	<i>13</i>
<i>----- E T A T S F I S C A U X -----</i>	<i>16</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>17</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>18</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>21</i>
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	<i>22</i>
<i>2033B - Divers à déduire</i>	<i>23</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>24</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Défisits</i>	<i>25</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>26</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>27</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>28</i>

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise RUIZ VALERIE EIRL relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se résument par les données suivantes :

Total du bilan :

Chiffre d'affaires :

Résultat net comptable :

Attestation de présentation des comptes

231 945 euros

-45 613 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne consiste ni en audit ni en examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la régularité et la sincérité des comptes annexés par leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RANDANCETTE
Le 15/04/2023

Signature

Etats financiers au 30/09/2024**Bilan**

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

30/09/2024				30/09/2023
Brut				Net
Amort. et Dépréc.				
Net				
Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	212 500		212 500
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions	7 265	2 847	4 418
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	27 804	19 301	8 503
	Autres immobilisations corporelles	38 468	22 827	15 641
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 014		13 014
TOTAL (II)		299 051	44 975	254 075
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	6 631		6 631
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	1 000		1 000
	Autres créances	18 284		18 284
	Capital souscrit appelé, non versé			
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
		39 038		39 038
	Charges constatées d'avance	2 780		2 780
TOTAL (III)		67 732		67 732
COMPTES DE REGULARISATION				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		366 783	44 975	321 808

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

13 014

13 014

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	47 855	28 920
	Résultat de l'exercice	(45 613)	18 935
	Subventions d'investissement	3 961	4 612
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	6 204	52 468
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	110 924	158 322
	Emprunts et dettes financières divers (3)	25 317	29 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 508	106 559
	Dettes fiscales et sociales	48 246	23 215
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 912	3 587
	Produits constatés d'avance (1)	696	
	Total des dettes	315 604	321 099
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	321 808	373 567
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(45 612,69)	18 935,32
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		258 560	221 815
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		9 042	15 450
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 30/09/2024**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	109 762		109 762	173 172
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	122 203		122 203	209 953
	Montant net du chiffre d'affaires	231 965		231 965	383 125
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			356	
	Autres produits			166	590
	Total des produits d'exploitation (1)			232 487	383 715
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			71 226	163 249
	Variation de stock			12 233	4 002
	Achats de matières et autres approvisionnements			(230)	(248)
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			50 921	55 669
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 798	5 378
	Salaires et traitements			55 038	84 192
	Charges sociales du personnel			6 826	8 685
	Cotisations personnelles de l'exploitant			3 784	1 408
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			12 695	12 884
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			12 822	22 678
	Total des charges d'exploitation (2)			231 115	357 897
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 372	25 818

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 372	25 818
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 402	3 780
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 402	3 780
RESULTAT FINANCIER		(5 402)	(3 780)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(4 030)	22 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	17 151	651
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		17 151	651
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	54 035	310
	Sur opérations en capital	4 699	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		58 734	310
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(41 582)	342
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			3 444
TOTAL DES PRODUITS		249 638	384 366
TOTAL DES CHARGES		295 251	365 431
RESULTAT DE L'EXERCICE		(45 613)	18 935

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/10/2023 30/09/2024		12 mois		01/10/2022 30/09/2023		12 mois		Ecart		%
CHIFFRE D'AFFAIRES	231 965 100,00				383 125 100,00				(151 160) -39,45		
Ventes de marchandises	109 762 47,32				173 172 45,20				(63 410) -36,62		
- Achats de marchandises	71 226 64,89				163 249 94,27				(92 023) -56,37		
- Variation stocks de marchandises	12 233 11,14				4 002 2,31				8 231 205,69		
MARGE COMMERCIALE	26 303 23,96				5 921 3,42				20 382 344,25		
Production vendue : Biens											
+ Production vendue : Travaux	122 203 52,68				209 953 54,80				(87 750) -41,80		
+ Production vendue : Services											
+ Variation production stockée											
+ Production immobilisée											
PRODUCTION DE L'EXERCICE	122 203 52,68				209 953 54,80				(87 750) -41,80		
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	148 505 64,02				215 873 56,35				(67 368) -31,21		
- Achats stockés approvisionnement	(230) -0,10				(248) -0,06				18 -7,09		
- Variation des stocks et approvisionnement											
- Achats de sous-traitance											
- Achats non stockés	2 704 1,17				5 135 1,34				(2 432) -47,35		
- Autres charges externes	48 218 20,79				50 534 13,19				(2 316) -4,58		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	50 691 21,85				55 421 14,47				(4 730) -8,53		
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	97 814 42,17				160 452 41,88				(62 638) -39,04		
+ Subventions d'exploitation											
- Impôts, taxes sur rémunérations	549 0,24				683 0,18				(134) -19,60		
- Autres impôts et taxes	5 249 2,26				4 695 1,23				555 11,81		
- Salaires et traitements	55 038 23,73				84 192 21,97				(29 153) -34,63		
- Charges sociales	10 611 4,57				10 093 2,63				518 5,13		
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	26 367 11,37				60 790 15,87				(34 423) -56,63		
+ Reprises sur amortissements et provisions											
+ Autres produits d'exploitation	166 0,07				590 0,15				(424) -71,81		
+ Transfert de charges d'exploitation	356 0,15								356		
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	12 695 5,47				12 884 3,36				(190) -1,47		
- Autres charges de gestion courante	12 822 5,53				22 678 5,92				(9 855) -43,46		
RÉSULTAT EXPLOITATION	1 372 0,59				25 818 6,74				(24 446) -94,69		
+ Quote-part sur opérations en commun											
+ Produits financiers											
- Quote-part sur opérations en commun											
- Charges financières	5 402 2,33				3 780 0,99				1 622 42,91		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(4 030) -1,74				22 038 5,75				(26 068) -118,29		
Produits exceptionnels	17 151 7,39				651 0,17				16 500 N/S		
- Charges exceptionnelles	58 734 25,32				310 0,08				58 424 N/S		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(41 582) -17,93				342 0,09				(41 924) N/S		
- Participation des salariés											
- Impôts sur les bénéfices					3 444 0,90				(3 444) -100,00		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(45 613) -19,66				18 935 4,94				(64 548) -340,89		

Détail du Bilan Actif

Etat exprimé en euros		01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		254 075	78,95	269 505	72,14	(15 429)	-5,73
Fonds Commercial		212 500	66,03	212 500	56,88		
20700000	FONDS COMMERCIAL	212 500	66,03	212 500	56,88		
Constructions		4 418	1,37	5 144	1,38	(727)	-14,12
21350000	INSTAL AGENCT AMENAGT CONSTRUCT	7 265	2,26	7 265	1,94		
28135000	AMORT AGENC AMENAGEMENT CONSTRU	(2 847)	-0,88	(2 121)	-0,57	(727)	-34,25
Installations techniques, matériel et outillage		8 503	2,64	19 548	5,23	(11 045)	-56,50
21540000	MATERIEL OUTILLAGE INDUSTRIEL	27 804	8,64	33 693	9,02	(5 889)	-17,48
28154000	AMORTIS. INSTAL. MATERIEL OUT. INDU	(19 301)	-6,00	(14 145)	-3,79	(5 156)	-36,45
Autres immobilisations corporelles		15 641	4,86	19 299	5,17	(3 658)	-18,95
21810000	INSTAL AGENC AMENAG DIVERS	15 528	4,83	14 468	3,87	1 060	7,33
21830000	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	10 335	3,21	9 431	2,52	903	9,58
21840000	MOBILIER	12 605	3,92	12 605	3,37		
28181000	AMORT AGENC AMENAG DIVERS	(4 290)	-1,33	(2 505)	-0,67	(1 785)	-71,29
28183000	AMORT MATERIEL DE BUREAU	(8 446)	-2,62	(6 265)	-1,68	(2 181)	-34,81
28184000	AMORTISSEMENT MOBILIER	(10 090)	-3,14	(8 436)	-2,26	(1 655)	-19,61
Autres immobilisations financières		13 014	4,04	13 014	3,48		
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	13 014	4,04	13 014	3,48		
TOTAL III - Actif Circulant NET		67 732	21,05	104 062	27,86	(36 330)	-34,91
Marchandises		6 631	2,06	18 864	5,05	(12 233)	-64,85
37000000	STOCK MARCHANDISES	6 631	2,06	18 864	5,05	(12 233)	-64,85
Créances clients et comptes rattachés		1 000	0,31	1 257	0,34	(258)	-20,51
041D	Collectif clients débiteurs	1 000	0,31	1 257	0,34	(258)	-20,51
Autres créances		3 363	1,04	6 589	1,76	(3 226)	-48,96
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	1 352	0,42	1 157	0,31	195	16,90
43740000	AESIO MUTUELLE	522	0,16	970	0,26	(448)	-46,23
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS			1 478	0,40	(1 478)	-100,00
44566200	TVA DEDUCTIBLE S/B&S	1 054	0,33	2 674	0,72	(1 620)	-60,57
44566210	TVA DEDUCTIBLE 2.1%						-100,00
44566511	TVA DED AUTOLIQUEEES	1				1	
44586000	TAXE S/CA FACTURES NON PARVENUE	434	0,13	310	0,08	124	40,00
Créances diverses		14 921	4,64	47 329	12,67	(32 407)	-68,47
46701000	TABAC LOGISTA	8 435	2,62	40 995	10,97	(32 560)	-79,43
46702200	FDJ - JEUX	4 684	1,46	4 800	1,28	(116)	-2,42
46703000	TIMBRES POSTAUX			195	0,05	(195)	-100,00
46704000	PRESSE	1 129	0,35	686	0,18	443	64,59
46707000	E-RECHARGES	120	0,04	74	0,02	47	63,27
46725000	BIDEAUX ROMAIN			580	0,16	(580)	-100,00
46726000	DEBITEUR DIVERS	554	0,17			554	
Disponibilités		39 038	12,13	29 562	7,91	9 476	32,05
51120000	CB A ENCAISSER	8 939	2,78	11 829	3,17	(2 891)	-24,44
51210000	BANQUES FDJ	3				3	
51220000	BANQUES EXCEDENT PRO	3 260	1,01			3 260	
51230000	BANQUE PMU	4				4	
53000000	CAISSE	409	0,13	708	0,19	(299)	-42,27
58300000	CREDIT CLIENTS	26 424	8,21	17 025	4,56	9 399	55,21

Détail du Bilan Actif

Etat exprimé en euros	01/10/202312 30/09/2024mois		01/10/202212 30/09/2023mois		Variations%	
Charges constatées d'avance	2 780	0,86	462	0,12	2 318	501,77
48600000CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 780	0,86	462	0,12	2 318	501,77
TOTAL DU BILAN ACTIF	321 808	100,00	373 567	100,00	(51 760)	-13,86

Détail du Bilan Passif

Etat exprimé en euros		01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		6 204	1,93	52 468	14,05	(46 264)	-88,18
Report à nouveau		47 855	14,87	28 920	7,74	18 935	65,47
11000000	REPORT A NOUVEAU CREDIT	47 855	14,87	28 920	7,74	18 935	65,47
Résultat de l'exercice		(45 613)	-14,17	18 935	5,07	(64 548)	-340,89
Subventions d'investissement		3 961	1,23	4 612	1,23	(651)	-14,12
13100000	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	6 514	2,02	6 514	1,74		
13910000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	(2 553)	-0,79	(1 902)	-0,51	(651)	-34,25
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		315 604	98,07	321 099	85,95	(5 495)	-1,71
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		110 924	34,47	158 322	42,38	(47 398)	-29,94
16400100	PRET 20 000€ 16/05/2026	11 299	3,51	13 772	3,69	(2 472)	-17,95
16465200	PRET 10 000 E - 02/2025	1 702	0,53	5 064	1,36	(3 361)	-66,38
16482500	EMPRUNTS ECHUS - CAPITAL 5869825	88 762	27,58	123 871	33,16	(35 109)	-28,34
16884000	INTERETS COURUS /EMPRUNT ETS CRED	41	0,01	88	0,02	(46)	-52,78
16884100	ASSURANCES C.N.E.	78	0,02	78	0,02		
51200000	BANQUES	8 713	2,71	14 990	4,01	(6 277)	-41,87
51980000	INTERETS COURUS S/CONCOURS BANCAI	328	0,10	459	0,12	(131)	-28,60
Emprunts et dettes financières divers		25 317	7,87	29 416	7,87	(4 099)	-13,93
16815000	CREDIT STOCK LOGISTA	24 922	7,74	24 922	6,67		
45500000	GRUSELLE VALERIE	396	0,12	4 495	1,20	(4 099)	-91,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		115 508	35,89	106 559	28,52	8 949	8,40
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	112 904	35,08	104 699	28,03	8 205	7,84
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVEN	2 604	0,81	1 860	0,50	744	40,00
Dettes fiscales et sociales		44 802	13,92	19 763	5,29	25 039	126,70
42100000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	3 152	0,98	4 153	1,11	(1 001)	-24,10
42100001	REMUNERATIONS DUES GIRARD BENJAM	1 377	0,43			1 377	
42100002	REMUNERATIONS DUES ROUTHIER VER	1 633	0,51			1 633	
42820000	DETTES PROV P/ CONGES PAYES	2 852	0,89	2 306	0,62	546	23,66
43100000	URSSAF	8 503	2,64	1 358	0,36	7 145	526,26
43730000	MALAKOFF MEDERIC	692	0,22	286	0,08	406	141,67
43750000	ALPTIS PREVOYANCE	4 134	1,28	2 965	0,79	1 169	39,40
43773000	URSSAF	11 213	3,48	2 677	0,72	8 536	318,86
43820000	CHARGES SOCIALES SUR C.P.	435	0,14	577	0,15	(141)	-24,52
44551000	TVA A DECAISSER	9 172	2,85	4 412	1,18	4 760	107,89
44571200	TVA COLLECTEE 20%	1		210	0,06	(209)	-99,72
44571511	TVA AUTOLIQUEDEES	1				1	
44571550	TVA COLLECTEE 5.5%						
44720000	T.A. LIBERATOIRE	55	0,02	31	0,01	24	76,19
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER	1 583	0,49	789	0,21	795	100,76
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		3 444	1,07	3 444	0,92		
44400000	IMPOT SOCIETE	3 444	1,07	3 444	0,92		
Autres dettes diverses		14 912	4,63	3 595	0,96	11 317	314,81
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE DES SALAR			8		(8)	-100,00
46706000	TIMBRES FISCAUX	4 178	1,30	1 157	0,31	3 021	261,09
46708000	PMU	4		2 430	0,65	(2 426)	-99,84
46724000	YOHAN GIRARD	10 730	3,33			10 730	

Détail du Bilan Passif

Etat exprimé en euros	01/10/202312 30/09/2024mois		01/10/202212 30/09/2023mois		Variations%	
Produits constatés d'avance	696	0,22			696	
48700000PROD EXPLOIT. CONSTATES D'AVANCE	696	0,22			696	
TOTAL DU BILAN PASSIF	321 808	100,00	373 567	100,00	(51 760)	-13,86

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros

		01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises		231 965	100,00	383 125	100,00	(151 160)	-39,45
Ventes de marchandises		109 762	100,00	173 172	100,00	(63 410)	-36,62
70710000	VENTE DE MARCHANDISES 20%	64 922	59,15	105 447	60,89	(40 525)	-38,43
70720000	VENTE DE MARCHANDISES 5.5%	44 839	40,85	67 725	39,11	(22 885)	-33,79
Achats de marchandises		71 226	64,89	163 249	94,27	(92 023)	-56,37
60700000	ACHATS DE MARCHANDISES	33 024	30,09	107 717	62,20	(74 693)	-69,34
60705000	AJUSTEMENT DE STOCKS	22 151	20,18	4 627	2,67	17 523	378,70
60710000	ACHATS DE MARCHANDISES E-RECHARG	16 051	14,62	50 905	29,40	(34 853)	-68,47
Variation de stocks de marchandises		12 233	11,14	4 002	2,31	8 231	205,69
60370000	VARIATION STOCK MARCHANDISES	12 233	11,14	4 002	2,31	8 231	205,69
Marge commerciale		26 303	23,96	5 921	3,42	20 382	344,25
Production vendue Services		122 203	100,00	209 953	100,00	(87 750)	-41,80
70610000	COMMISSIONS TABAC LOGISTA	68 198	55,81	131 789	62,77	(63 591)	-48,25
70620000	COMMISSIONS FDJ			53 759	25,61	(53 759)	-100,00
70630000	COMMISSIONS TIMBRES			262	0,12	(262)	-100,00
70640000	COMMISSION SUR PRESSE			1 627	0,77	(1 627)	-100,00
70650000	COMMISSION PMU			16 818	8,01	(16 818)	-100,00
70660000	COMMISSIONS TIMBRES FISCAUX			912	0,43	(912)	-100,00
70670000	COMMISSIONS E-RECHARGES			2 328	1,11	(2 328)	-100,00
70680000	COMMISSIONS PAIEMENT DE PROXIMITE			1 172	0,56	(1 172)	-100,00
70810200	COMMISSIONS PRESSES	1 159	0,95			1 159	
70810300	COMMISSION TIMBRES	102	0,08			102	
70810500	COMMISSIONS JEUX GRATAGES	28 301	23,16			28 301	
70810600	COMMISSIONS JEUX TIRAGES	14 352	11,74			14 352	
70811000	PRIME LOGISTA STRATOR	790	0,65	1 285	0,61	(495)	-38,52
70815000	COMMISSIONS PMU	7 129	5,83			7 129	
70816000	COMMISSIONS TIMBRES FISCAUX	328	0,27			328	
70817000	COMMISSIONS E-RECHARGES	1 843	1,51			1 843	
Production de l'exercice		122 203	100,00	209 953	100,00	(87 750)	-41,80
Achats stockés approvisionnement		(230)	-0,19	(248)	-0,12	18	7,09
60260000	EMBALLAGES	(230)	-0,19	(248)	-0,12	18	7,09
Marge brute de production		122 433	100,19	210 200	100,12	(87 767)	-41,75
Achats non stockés matières et fournitures		2 704	1,17	5 135	1,34	(2 432)	-47,35
60611000	EAU	182	0,08	259	0,07	(76)	-29,50
60612000	ELECTRICITE	330	0,14	340	0,09	(10)	-2,90
60615000	CARBURANT	872	0,38	986	0,26	(114)	-11,57
60630000	FOURNITURES ET PETIT MATERIEL	1 216	0,52	3 057	0,80	(1 841)	-60,22
60631000	FOURNITURES D'ENTRETIEN			83	0,02	(83)	-100,00
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	103	0,04	410	0,11	(307)	-74,81
Autres charges externes		48 218	20,79	50 534	13,19	(2 316)	-4,58
61100000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	670	0,29	1 550	0,40	(880)	-56,77
61252000	CREDIT-BAIL 2008	5 847	2,52	5 847	1,53		
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 825	1,22	2 674	0,70	151	5,64
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	67	0,03			67	
61351000	LOCATION CAISSE STRATOR LOGISTA	1 902	0,82	2 146	0,56	(244)	-11,36
61352000	LOCATION TELESURVEILLANCE	1 761	0,76	1 826	0,48	(65)	-3,54
61353000	LOCATION COPIEUR	908	0,39	889	0,23	19	2,11
61354000	LOCATION TPE	312	0,13	312	0,08		

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros		01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
61520000	ENTRETIEN CONSTRUCTIONS	651	0,28	1 417	0,37	(766)	-54,03
61551000	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	797	0,34	362	0,09	434	119,84
61558000	ENTRETIEN REPARATION DIVERS	940	0,41	2 332	0,61	(1 392)	-59,70
61600000	ASSURANCES S/ EMPRUNTS	1 117	0,48	1 117	0,29		
61610000	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 022	2,17	4 839	1,26	183	3,78
61620000	ASSURANCE CAISSE STRATOR LOGISTA	28	0,01	28	0,01		
61630000	ASSURANCES TRANSPORT	303	0,13	1 299	0,34	(995)	-76,63
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	77	0,03	33	0,01	44	133,27
61820000	ABONNEMENT CANAL+			1 621	0,42	(1 621)	-100,00
61860000	STAGE FORMATION PERSONNEL			333	0,09	(333)	-100,00
62260000	HONORAIRES COMPTABLES	8 195	3,53	6 583	1,72	1 613	24,50
62261000	HONORAIRES SOCIAL			104	0,03	(104)	-100,00
62270000	FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX	52	0,02			52	
62310000	ANNONCES & INSERTIONS	264	0,11	183	0,05	81	44,00
62340100	CADEAUX CLIENTS	382	0,16			382	
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS			60	0,02	(60)	-100,00
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS			51	0,01	(51)	-100,00
62510000	VOYAGES & DEPLACEMENTS	1 737	0,75	2 543	0,66	(806)	-31,70
62610000	AFFRANCHISSEMENTS			27	0,01	(27)	-100,00
62620000	TELEPHONE	1 744	0,75	1 455	0,38	289	19,84
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	9 957	4,29	6 167	1,61	3 789	61,44
62710000	COMMISSIONS CB	1 865	0,80	2 999	0,78	(1 134)	-37,82
62810000	COTISATIONS DIVERSES	756	0,33	1 288	0,34	(532)	-41,32
62810100	COTISATIONS	40	0,02	450	0,12	(410)	-91,10
Valeur ajoutée produite		97 814	42,17	160 452	41,88	(62 638)	-39,04
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations		549	0,24	683	0,18	(134)	-19,60
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	180	0,08	292	0,08	(112)	-38,39
63130000	FORMATION CONTINUE	369	0,16	110	0,03	259	235,71
63330000	PART. EMPLOYEUR FORM. PROFESSION.			281	0,07	(281)	-100,00
Impôts, taxes & versements assimilés autres		5 249	2,26	4 695	1,23	555	11,81
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	842	0,36	904	0,24	(62)	-6,86
63514000	TAXE S/VEHICULES DE SOCIETES	222	0,10	269	0,07	(47)	-17,47
63518000	IMPOTS, TAXES, VERST ASSIM.	20	0,01	20	0,01		
63781000	CSG DEDUCTIBLE	2 921	1,26	2 456	0,64	465	18,91
63781100	CSG NON DEDUCTIBLE	1 245	0,54	1 046	0,27	199	19,02
Salaires et traitements		55 038	23,73	84 192	21,97	(29 153)	-34,63
64100000	REMUNERATION DU PERSONNEL	26 493	11,42	43 007	11,23	(16 514)	-38,40
64120000	VARIATION CONGES A PAYER	546	0,24	(518)	-0,14	1 063	205,39
64400000	REMUNERATION TRAVAIL EXPLOITANT	28 000	12,07	41 702	10,88	(13 702)	-32,86
Charges sociales		10 611	4,57	10 093	2,63	518	5,13
64500000	CHARGES SOCIALES CP	(141)	-0,06	243	0,06	(384)	-158,23
64510000	COTISATIONS PATRONALES URSSAF	3 274	1,41	3 122	0,81	152	4,88
64520000	COTISATIONS RETRAITES			4 120	1,08	(4 120)	-100,00
64530000	COTISATIONS PREVOYANCE			843	0,22	(843)	-100,00
64533000	COTISATIONS RETRAITE	1 439	0,62			1 439	
64534000	AESIO MUTUELLE	1 074	0,46			1 074	
64535000	ALPTIS PREVOYANCE	1 181	0,51			1 181	
64540000	EOVI MUTUELLE			358	0,09	(358)	-100,00
64610000	URSSAF	2 699	1,16	(563)	-0,15	3 262	579,31
64630000	ALLOCATION VIAGERE	1 086	0,47	1 971	0,51	(885)	-44,92
Excédent brut d'exploitation		26 367	11,37	60 790	15,87	(34 423)	-56,63
Autres produits d'exploitation		166	0,07	590	0,15	(424)	-71,81

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros		01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURAN	166	0,07	590	0,15	(424)	-71,81
Transfert de charges		356	0,15			356	
79100000	TRANSF.CHARGES / EXPLOITATION	356	0,15			356	
Dotations aux amortissements et provisions		12 695	5,47	12 884	3,36	(190)	-1,47
68112000	DOTATION AMORT IMMO CORPORELLES	12 695	5,47	12 884	3,36	(190)	-1,47
Autres charges de gestion courante		12 822	5,53	22 678	5,92	(9 855)	-43,46
65115000	DROIT DE LICENCE TABAC	12 081	5,21	21 927	5,72	(9 847)	-44,91
65160000	DROITS D'AUTEURS & REPRODUCTION	293	0,13	281	0,07	13	4,53
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURA	448	0,19	470	0,12	(21)	-4,58
Résultat d'exploitation		1 372	0,59	25 818	6,74	(24 446)	-94,69
Charges financières		5 402	2,33	3 780	0,99	1 622	42,91
66116000	INTERETS DES EMPRUNTS	1 083	0,47	2 496	0,65	(1 414)	-56,63
66160000	INTERETS DE DECOUVERT	1 711	0,74	1 244	0,32	467	37,58
66181000	INTERETS DETTES COMMERCIALES	2 608	1,12			2 608	
66810000	AUTRES DETTES COMMERCIALES			40	0,01	(40)	-100,00
Résultat courant avant impôts		(4 030)	-1,74	22 038	5,75	(26 068)	-118,29
Produits exceptionnels		17 151	7,39	651	0,17	16 500	N/S
77520000	PROD CESSIONS IMMO CORPORELLES	16 500	7,11			16 500	
77700000	QUOTE PART SUBV INVEST VIREE RESU	651	0,28	651	0,17		
Charges exceptionnelles		58 734	25,32	310	0,08	58 424	N/S
67120000	PENAL. AMENDES FISCALES & PENALES D	35	0,02	310	0,08	(275)	-88,70
67180000	CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	54 000	23,28			54 000	
67520000	VALEUR COMPTABLE IMMO CORPO. CED	4 699	2,03			4 699	
Résultat exceptionnel		(41 582)	-17,93	342	0,09	(41 924)	N/S
Impôts sur les bénéfices				3 444	0,90	(3 444)	-100,00
69500000	IMPOTS SUR BENEFICES			3 444	0,90	(3 444)	-100,00
Résultat de l'exercice		(45 613)	-19,66	18 935	4,94	(64 548)	-340,89

Etats financiers au 30/09/2024

ETATS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)	☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société				Adresse du siège social				
RUIZ VALERIE EIRL								
SIRET				88164467800016				
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement				
TABAC LE CALUMET 64 AVENUE JEAN JAURES 26240 ST VALLIER								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :								
B ACTIVITÉ								
Activités exercées		Commerce de détail, à l'except auto et m			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
					☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
							45 356	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%						
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations								
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
☐		☐		☐		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		
☐		☐		☐		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Autres dispositifs		
☐				☐		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
☐								
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I				Nom et adresse du conseil :				
ANEXCO 18 Place de l'église 26140 ANDANCETTE Tél : 04.75.23.66.38				Tél :				
OGA/OMGA				Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :				
				Date : 15042025 Lieu : SAINT VALLIER				
				Qualité et nom du signataire : GERANTE				
N° d'agrément :				Signature : GRUSSELLE VALERIE				
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :				
☐								

RUIZ VALERIE EIRL
30092024

07370	SARRAS	FRANCE
-------	--------	--------

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

RUIZ VALERIE EIRL
30092024

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		49 514
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		RUIZ VALERIE EIRL										TABAC LE CALUMET		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		64 AVENUE JEAN JAURES										26240 ST VALLIER		Durée de l'exercice en nombre de mois *			
SIRET		8	8	1	6	4	4	6	7	8	0	0	0	1	6	Durée de l'exercice précédent *	
												Exercice N clos le 30092024		Exercice N-1 clos le 30092023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4									
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	212 500	012		212 500		212 500									
		014		016													
	Immobilisations corporelles*	028	73 537	030	44 975	28 562		43 991									
	Immobilisations financières* (1)	040	13 014	042		13 014		13 014									
	Total I (5)	044	299 051	048	44 975	254 075		269 505									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060	6 631	062		6 631		18 864								
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066													
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	1 000	070		1 000		1 257									
		072	18 284	074		18 284		53 917									
	Valeurs mobilières de placement	080		082													
	Disponibilités	084	39 038	086		39 038		29 562									
	Charges constatées d'avance *	092	2 780	094		2 780		462									
	Total II	096	67 732	098		67 732		104 062									
	Total général (I + II)	110	366 783	112	44 975	321 808		373 567									
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120															
	Ecart de réévaluation	124															
	Réserve légale	126															
	Réserves réglementées*	130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132															
	Report à nouveau	134			47 855		28 920										
	Résultat de l'exercice	136			(45 613)		18 935										
	Subventions d'investissement	137			3 961		4 612										
	Provisions réglementées	140															
Total I	142			6 204		52 468											
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			135 846		183 243										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			115 508		106 559										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 9 173)	172			48 246		23 215										
	Comptes courants d'associés	173			396		4 495										
	Autres dettes	175			14 912		3 587										
	Produits constatés d'avance	174			696												
Total III	176			315 604		321 099											
Total général (I + II + III)										180		321 808		373 567			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	13 014	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	57 044										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 964										
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	16 500										

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: RUIZ VALERIE EIRL		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N classé le 30092024	Exercice N-1 classé le 30092023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	109 762	173 172	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	122 203	209 953	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	522	590		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	232 487	383 715	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	71 226	163 249	
	Variation de stock (marchandises) *			236	12 233	4 002	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	(230)	(248)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : 5 847)			242	50 921	55 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 842)			244	5 798	5 378	
	Rémunérations du personnel *			250	55 038	84 192	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	10 611	10 093	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al 3 du CGI 255)			254	12 695	12 884	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	12 822	22 678	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	231 115	357 897
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 372	25 818	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	17 151	651	
	Charges financières (V)			294	5 402	3 780	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	58 734	310
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		3 444	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(45 613)	18 935
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		45 613	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	269		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC * 248	330	190		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés) 138			
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44. enlécies) 127	Zone France Rurales Revitalisation (ZFR) 181			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 352		45 356
Déficit col. 2 356							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 370		45 356	
Déficit col. 2 372							

2033B - Divers à réintégrer
au 30/09/2024

Libellé	Montant
TVS PROVISION	155
AMD-Amendes et pénalités	35
Totalisation	190

2033B - Divers à déduire
au 30/09/2024

Libellé	Montant
PROV TVS N-1	202
Totalisation	202

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : RUIZ VALERIE EIRL										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	212 500	402		404		406	212 500												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	7 265	432		434		436	7 265												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	33 693	442	1	444	5 890	446	27 804												
	Installations générales agencements divers	450	14 468	452	1 060	454		456	15 528												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	22 037	472	903	474		476	22 940												
	Immobilisations financières	480	13 014	482		484		486	13 014												
TOTAL		490	302 976	492	1 964	494	5 890	496	299 051												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	2 121	522	727	524		526	2 847												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	14 145	532	6 347	534	1 191	536	19 301												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 505	542	1 785	544		546	4 290												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	14 701	562	3 836	564		566	18 537												
TOTAL		570	33 472	572	12 695	574	1 191	576	44 975												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1				14 000	14 000																
2	5 890	1 191	4 699	2 500	(2 199)																
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	5 890	580	1 191	582	4 699	584	16 500	586	11 801	581		587		589						
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL		596	11 801	585		597		599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **RUIZ VALERIE EIRL**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : RUIZ VALERIE EIRL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	231 965		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	356		
TOTAL 1	106	232 321		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	166		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	166		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	73 700		
Variation négative des stocks	145	12 233		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	34 596		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	12 822		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	133 351		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	99 136
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	99 136	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	232 321		
Effectifs au sens de la CVAE	023	1		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/10/2023	160	30/09/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/09/2024
Total des Charges à payer		7 921
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		447
INTERETS COURUS /EMPRUNT ETS CREDIT	41	
ASSURANCES C.N.E.	78	
INTERETS COURUS S/CONCOURS BANCAIRE	328	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 604
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 604	
Dettes fiscales et sociales		4 870
DETTES PROV P/ CONGES PAYES	2 852	
CHARGES SOCIALES SUR C.P.	435	
ETAT - CHARGES A PAYER	1 583	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/09/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 780	2 780
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				2 780